



Tract FO N°3 du 20/6/2008 concernant la Fermeture des agences
1 = Nice, 2 = Caen, 3 = Annecy, 4 = Montpellier, 5 =, 14 = ?

La réunion s'est déroulée à Rueil de 9h à 11h le vendredi 20 juin à la demande insistante de FO.
Suite aux 2 présentations du CE, nous avons formulé la nécessité de réunions pour prendre en compte les garanties des salariés.

Etaient Présents :

- Pour la direction : Laurent Haguenauer (Drh pays France), Marc Goshn (Drh Chargé des relations sociales pour ACS), Alain Trapy (Président du CHSCT et responsable immobilier Pays France) et Hanan DARWISH Nouvelle DRH Pays France (Ex. Filiale Egypte – Ex. SEI Schneider Université, succède à L.H.)
- Pour les salariés : Luis PEDROSA (agence de Nice), Lionel DUGIT-GROS (responsable), les représentants syndicaux d'Agences commerce et services « ACS »

Au-delà des réponses verbales apportées par la direction et notamment aux questions de Luis sur le site de Nice, FO a posé dans la perspective de cette transformation les revendications suivantes :

| Questions posées par FO | Réponses de L. HAGUENAUER |
|--|---|
| Un avenant au contrat de travail doit être adressé à chacun des salariés concernés par cette fermeture du site. | OUI ce sera fait avant le 31/7/08 |
| Les salariés doivent pouvoir accéder aux 2 bureaux du 6 ^{ème} étage de l'immeuble « de BFI-ARENAS » à Nice | OUI au plus tôt en juillet |
| Entre les 2 bureaux de 22m2 et 28m2 se trouve un bureau occupé par une société (ce n'est pas HAGER, mais la direction ne sait pas qui...) Nous avons demandé de pouvoir aussi le rajouter à la surface du : Bureau Commercial de Nice | Plutôt OUI pour que les 2 bureaux soient mitoyens |
| Pour les vendeurs rattachés, il faut à minima que chacun puisse disposer d'un meuble à roulettes pour ses besoins | OUI, ce type de meuble existe |
| Rappelons que FO n'est pas signataire de l'accord du vendeur autonome et pour cause ((Précarité des salariés en cas d'accident du travail, indemnités non révisables,...) !!! Au 4 ^{ème} trimestre 08 un nouveau statut pour les salariés ½ autonomes doit être discuté avec les partenaires sociaux | OUI |
| Pour les services, comme cela avait été déjà évoqué, le fonctionnement pour recevoir et expédier le matériel sera un problème encore plus important que maintenant. Que faites-vous ??? | C'est à A.Trapy de négocier la solution |
| Après l'été, il faut absolument faire un point avec les salariés, nous demandons une réunion de suivi en octobre à Nice | OUI, le 22/10/08 |
| FO, Signataire de l'accord de mobilité va par courrier demander la révision de cet accord pour prendre en compte la volonté de l'entreprise de cette transformation qui exige que les salariés puissent devenir autonomes dans le silence des signataires (CGC et CFTC) du statut Vendeur Autonome. | Nous entendons votre demande |

Sur ce dossier pour lequel la direction France a confondu vitesse et précipitation, et dont les salariés de Nice sont les premières victimes, les promesses ne devront pas être que des vœux pieux. Un pilote est nommé pour les questions matérielles, mais il restera la nécessité d'une écoute attentive des responsables vis-à-vis des collaborateurs, comme également des changements pour les clients.

Si l'agence disparaît, pour les clients le Bureau Commercial doit être visible. FO toujours à l'écoute, prend acte du dialogue et des engagements énoncés que nous suivrons résolument pour la garanti des salariés.

Sur ce dossier de la fermeture des sites, n'hésitez pas à contacter vos représentants syndicaux: **Jacques Escorneboueu** pour le site de **Nice** et **Hervé Provost** pour le site de **CAEN**